

Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cet aspect du bill et je suis porté à me prononcer contre le bill en raison de l'attitude prise pas l'Ontario sur cette question. Néanmoins, je voterai pour le bill parce qu'il prévoit une aide financière aux gouvernements provinciaux qui en ont tous besoin, comme le gouvernement fédéral va l'apprendre au cours de la semaine.

Monsieur l'Orateur, je voudrais répéter que le projet de loi dont la Chambre est saisie rend, à mon sens, un mauvais service au pays. A mon avis, il n'est pas si extraordinaire qu'on n'aura jamais à le réexaminer, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'adopter. Toutefois, le gouvernement dessert les praticiens, médecins, infirmières et autres effectifs paramédicaux, en ne leur fournissant pas assez d'installations et en n'établissant pas un programme de formation pour les médecins, les infirmières et le personnel de recherche, dont la portée serait suffisamment élargie. Je crois aussi, comme je l'ai dit l'autre soir, que la présente mesure devrait comprendre les services des optométristes et des ophtalmologues et, ce soir, je vais ajouter les services des chiropracteurs.

J'ai en main un article imprimé et distribué par les soins du D^r M. B. Dymond, ministre ontarien de la Santé, au sujet des discussions tenues à l'Assemblée législative de la province concernant la participation de nos ophtalmologues et de nos chiropracteurs. Il semble assez étrange que, dans ce cas particulier, ce fut un député libéral qui lutta pour la cause des ophtalmologues et des chiropracteurs. Ce soir, j'affirme qu'une situation semblable existe à l'échelon fédéral en ce qui concerne ces professions. J'estime que le bill devrait tenir compte de l'aide professionnelle de ces gens qui allégerait la tâche des autres praticiens.

En terminant, je voudrais signaler encore une fois—et je ne saurais exprimer mon point de vue trop vigoureusement—que les personnes qui souffrent de ce que j'appelle le chantage du gouvernement actuel, sont les pensionnés de la sécurité de la vieillesse au Canada. Je reçois bon nombre d'appels téléphoniques et je puis assurer aux via-à-vis qu'ils vont en recevoir autant que moi en fin de semaine. A ce propos, on me demande: «Quand fera-t-on quelque chose? Nous avons besoin d'aide.»

Les habitants des régions rurales éloignées sont mieux partagés, je pense, que ceux des municipalités organisées, mais le principe reste le même dans tous les cas. Le gouvernement abuse de la patience de ces gens, selon

[M. Winkler.]

moi; il les fait attendre sans raison. Même si, aux termes du présent projet de loi, ces personnes pourront recevoir de l'aide sous certains rapports, si le gouvernement décidait, de l'assentiment unanime de la Chambre, de modifier l'ordre des travaux de demain et consentait à augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse, je serais prêt à garantir en ce qui concerne notre parti, l'adoption de la mesure en moins d'une demi-heure, pourvu qu'elle comporte une répartition équitable. Je me porte garant de l'appui de mes collègues et de notre collaboration, si le gouvernement décidait de l'assentiment unanime, de présenter la mesure législative en question.

• (9.20 p.m.)

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur la motion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) visant à la deuxième lecture du bill n° C-227, figurant au *Feuilleton* comme une loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces, en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux. Je sais très bien que les discours prononcés à la Chambre au sujet de la motion et les amendements proposés et mis aux voix ont fait connaître aux députés des opinions de toutes sortes sur la voie que le gouvernement devrait adopter dans toute cette affaire.

Je ne prétends pas pouvoir présenter quelque chose de nouveau quant à la motion tendant à la deuxième lecture, mais certains aspects de l'ensemble de la situation méritent, selon moi, d'être signalés à la Chambre. Je voudrais insister sur le fait que le projet de loi autorise le paiement de contributions. Autrement dit, personne ne prétendrait, j'en suis sûr, que le bill n'est pas un projet de loi de finances. Je suppose que le gouvernement a déjà songé au genre d'impôts qu'il entend établir pour assurer les fonds nécessités par l'imposition du projet de loi. Mais je ne puis comprendre—et j'espère que le ministre éclairera bientôt ma lanterne—pourquoi le gouvernement semble certain de connaître la situation financière du pays le 1^{er} juillet 1968. Pour moi, ni le gouvernement, ni le ministre, ni les députés n'ont de boule de cristal indiquant la situation financière au 1^{er} juillet 1968. Le gouvernement ne sait même pas s'il sera au pouvoir en 1968.